

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 août 2019**

\*\*\*\*\*

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Bruno CARPENTIER	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Ghislaine ROGER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM	X		
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X		
Irène CARRERAS	Adj	X			Pierre BEAU	CM	X		
Ludovic POYET	CM	X			Cindy DUBIEN	CM		X	
Stéphanie BOUCHARD	CM	X			Antoine GUIRAUD	CM	X		
Nicolas ROLLAND	CM	X			<b>Secrétaire élu pour la séance : Monsieur François LAURENT</b>				
Mme Cindy DUBIEN donne pouvoir à Mme Ghislaine ROGER									
Sur Convocation du Maire en date du mercredi 24 août 2019									

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2019 est adopté par 14 voix Pour et 1 voix Contre.

**ORDRE DU JOUR**

- Restructuration du Centre Culturel et de la Mairie « Choix entreprise : lot 4 : Plâtrerie peinture »
- Subvention annuelle « Amicale du personnel communal »
- Service Civique

**RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA MAIRIE**  
**« CHOIX DE L'ENTREPRISE : lot 4 - PLÂTRERIE PEINTURE »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Entreprise retenue pour le lot 4 – Plâtrerie Peinture était l'EURL HColeurs.

Par courrier du 15 juillet 2019 transmis en recommandé avec AR, une notification de mise en demeure en vue de résiliation de marché a été formulée à l'EURL HColeurs, mentionnant qu'elle avait un délai de 15 jours à compter de la réception de la notification pour intervenir. L'EURL HColeurs a réceptionné le courrier recommandé le 30 juillet 2019.

A ce jour, n'ayant aucune réponse de L'EURL HColeurs et sans intervention de leur part, le présent marché est résilié de plein droit par la Commune suivant l'article 48 du CCAG de travaux.

Une nouvelle consultation a été engagée et deux entreprises ont répondu :

- L'Entreprise DG Peinture pour un montant de 84 158.84 € TTC,
- L'Entreprise BEAU Emmanuel pour un montant de 70 291.21 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Pierre BEAU, élu, ne participera pas aux débats et aux votes concernant ce lot compte tenu qu'un membre de sa famille a répondu à la consultation.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir l'offre de l'Entreprise BEAU Emmanuel pour un montant de 70 291.21 € TTC.

APPROUVE par 13 voix POUR et 2 élus n'ont pas participé au vote.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

## **REPARTITION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux différentes associations au titre de l'année 2018, à prélever sur la somme disponible à l'article 6574.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la subvention ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DU PERSONNEL	2 200 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, pour l'année 2019, l'attribution des subventions aux différentes associations sur les crédits inscrits à l'article 6574.

## **OFFRE DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service civique volontaire sera présent pendant les temps de classe en complément et en appui des équipes enseignantes et participera à des projets et activités visant à développer auprès des enfants de maternelle de petite section au CM2 le goût des mots à travers le livre, l'écriture et l'oralité.

Cette mission sera d'une durée de 8 mois, 24 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Il restera à la charge de la Commune un montant de 107.59 € par mois à régler à la Fédération Départementale et une affiliation à la Ligue de l'Enseignement de 140 €.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique à intervenir.

Dit que les factures seront régler à l'article 6228.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 28 août 2019

Le Maire,  
Ludovic EUISSON

